

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

CANTON
LUMBRES

Délibération**N° 2022/63**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux
le LUNDI 17 OCTOBRE 2022 à dix-huit heures trente minutes
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du Onze Octobre
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception
de :

Mme WESTENHOEFFER Véronique (proc M. PRINGAULT Gérard), M. BONNAIRE
Serge (proc Mme Joël DELRUE), M. GUILBERT Richard (proc M. MONBAILLY
Vincent), Mme MOBAILLY Aurore (proc. Mme BOULET Véronique), absents
excusés.

M. TEN Arnaud, absent non excusé.

M. DUBIEZ Francis était absent aux points de l'ordre du jour suivants :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Jeudi 15
Septembre 2022,
- Signature de la convention cadre Petites Villes de demain valant opération de
revitalisation du centre-bourg,
- Attribution du marché de travaux pour la requalification du centre-bourg.

OBJET : MESURES EN FAVEUR DES RESTRICTIONS D'EAU

La séance ouverte, Madame le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que
l'augmentation des périodes de sécheresse est l'un des effets visibles du changement
climatique.

Ce phénomène touche l'ensemble du territoire et survient désormais de plus en plus
tôt dans l'année, notamment parce que les hivers, de plus en plus secs, ne
garantissent plus le remplissage des nappes phréatiques.

A l'avenir, l'eau deviendra une denrée rare et il est nécessaire d'anticiper la
maîtrise de l'eau.

Cela nous amène à revoir notre mode de fleurissement. Nous aurons la possibilité
d'aller chercher de l'eau à la station d'épuration (eau traitée avant rejet dans l'Aa).

Je vous propose donc de diminuer le fleurissement, essentiellement dans les bacs à
fleurs, qui demandent un arrosage régulier et comme pour les illuminations de se
concentrer sur le centre-ville.

./..

En ce qui concerne les terrains de football, on étudie la possibilité d'un arrosage intégré afin de pouvoir gérer plus finement les consommations et ainsi les diminuer.

En outre, les fuites peuvent constituer une grande source de gaspillage. Le personnel a été sensibilisé à cette problématique.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité toutes ces propositions.

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 19/10/2022
Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 19 OCT. 2022
et publication ou notification
du 19 OCT. 2022



**Le Maire,
Joëlle DELRUE**

